



# Enquêtes publiques

## B.O. n° 24 du 14.06.2013

### Commune de Bagnes

#### *Mise à l'enquête publique*

#### **Le Châble : route de Profray et chemin de Châble-Creux**

#### **Signalisation routière**

L'Administration communale de Bagnes, par son Service routes et cours d'eau, soumet à l'enquête publique, en application des articles 3 de la Loi sur la circulation routière 107 OSR et 232 LR, la modification de la signalisation routière suivante :

Route de Profray et chemin de Châble-Creux au Châble :

- pont de Profray : route derrière la « gouille à Vaudan » : panneau OSR 3.02 : « cédez le passage » ;
- route de Profray : sortie des halles Profray : panneau OSR 3.01 : « STOP » + pose d'un miroir ;
- route de Profray : carrefour du chemin de l'Eglise : panneau OSR 3.02 : « cédez le passage » ;
- chemin de Châble-Creux : pont de la Barnaire : carrefour de la route de Clouchèvre : panneau OSR 3.02 : « cédez le passage ».

Le dossier est à la disposition des intéressés qui peuvent en prendre connaissance auprès du Service routes et cours d'eau, bâtiment SIB, Place de Curala 5 – 1934 Le Châble, aux heures d'ouverture habituelles.

Les remarques éventuelles à l'encontre de ce projet doivent être adressées par écrit en trois exemplaires et dûment motivées, dans un délai de 30 jours dès la présente publication, à l'adresse suivante :

Commune de Bagnes - Travaux Publics - SRCE - Place de Curala 5 - 1934 Le Châble

Le Châble, le 14 juin 2013

**L'Administration communale**